



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 17 – 2009M

APPUI À LA COOPÉRATION ET À LA COLLABORATION PLURI-GOUVERNEMENTALES

Proposée par la ville de Grand Rapids

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent appuient des régions vivantes et importantes sur le plan économique aux États-Unis, au Canada et à l'égard du monde entier pour le transport, la pêche, les loisirs, l'agriculture et la fabrication, chacun de ces éléments exigeant de l'énergie en une forme ou une autre;

ET ATTENDU QUE les collectivités individuelles et les gouvernements à l'extérieur de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont souvent compétitifs et tournés vers eux-mêmes pendant les périodes économiques difficiles, ce qui peut potentiellement causer la prise de mauvaises décisions pouvant mettre en danger les ressources naturelles précieuses, les habitats et les terres dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ainsi que la condition de vie de millions de citoyens;

ET ATTENDU QUE de bons partenariats, la coopération et la collaboration communautaire entre les villes membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont démontré que des positions puissantes et éloquentes peuvent être réalisées pour aider les agences fédérales, d'État et provinciales, les administrateurs gouvernementaux et autres intéressés communautaires à accomplir davantage de travaux de protection et de conservation des ressources, du capital et du moyen de subsistance, dans la région du bassin, que pourraient le faire des collectivités et gouvernements à eux seuls;

ET ATTENDU QUE le partenariat binational entre les États-Unis et le Canada est une composante essentielle aux efforts pour la protection de la santé de la ressource, pour la continuation du développement commercial et économique et pour maintenir la qualité de vie des résidents du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE la valeur à long terme de ces partenariats ne pourrait pas être plus essentielle qu'en ce moment, compte tenu de la valeur de ces ressources naturelles inestimables et de leur aptitude à générer 1,5 milliard de dollars de revenus provenant du commerce et du tourisme pour les collectivités des deux nations, une aptitude fondée sur le mouvement rapide et efficace des biens et services qui provoquent une croissance économique permanente au sein des économies régionales des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a pour intention de continuer d'être reconnue à Washington et à Ottawa ainsi que dans les capitales



d'État et provinciales à titre de porte-parole des citoyens vivant au sein des collectivités des Grands Lacs et du Saint-Laurent, armée de données précises, raisonnables, scientifiques et impartiales pour aider les décideurs à faire des choix éclairés concernant l'avenir du monde;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuient une collaboration et des partenariats continus au sein de l'organisme;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les villes membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continuent d'inciter les communautés avoisinantes de se joindre aux conversations avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent comme moyen de promouvoir l'adhésion et la collaboration avec une voix encore plus forte;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encouragent les gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada de poursuivre leurs efforts binationaux de collaboration pour protéger et restaurer les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait appel à ces gouvernements pour faire preuve d'esprit de collaboration en vue de développer, de concert avec les gouvernements locaux, des politiques frontalières responsables permettant le passage sûr, raisonnable et efficace des biens et des personnes.

Signé ce 18^e jour de juin 2009

George Heartwell, président
Maire de Grand Rapids
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent